



Comment ce régle l'usufruit après la mort de mon mari

Par **isalabelle**, le **15/04/2008** à **12:05**

Bonjour, avant notre mariage mon mari a acheter une maison. Nous vivons maintenant dans cette maison. Il a mis en usufruit sa mère, ce qui a l'époque était "logique" j'aimerais savoir en cas de décès de mon mari à qui reviendra la maison, j'ai entendue dire que l'on ne pouvait pas enlever l'usufruitier d'un bien est-ce vrai. Merci d'avance de votre réponse.

Par **Jurigaby**, le **15/04/2008** à **12:19**

Bonjour.

L'usufruitier reste dans l'immeuble jusqu'à sa mort sauf si vous lui rachetez son usufruit.